



Paris, le 17 décembre 2018

Madame

Madame,

CÉDRIC PERRIN

SÉNATEUR DU
TERRITOIRE DE
BELFORT

VICE-PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES
FORCES ARMÉES

Par courrier en date du 7 décembre, vous attirez mon attention sur la politique du Gouvernement et sur la possibilité de déposer une motion devant le Sénat tendant à destituer le président de la République.

Je comprends les raisons de votre colère liées aux difficultés grandissantes que rencontrent les Français confrontés à un déclin économique de moins en moins supportable.

C'est pourquoi le Groupe *Les Républicains* au Sénat, conscient de ces difficultés, a bien avant l'allocution du président de la République du lundi 10 décembre 2018, décidé de supprimer la hausse des taxes sur les carburants lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2019. Il a d'ailleurs à plusieurs reprises demandé avec force au Gouvernement de revenir sur cette disposition, ce qu'il a fini par faire.

Le Groupe *Les Républicains* au Sénat s'est également opposé à l'augmentation de la CSG pour les retraités et à la désindexation des pensions. Il paraît en effet essentiel et légitime de garantir aux retraités qui ont travaillé et cotisé toute leur vie un maintien de leur pouvoir d'achat.

Vous proposez la destitution du président de la République. Permettez-moi de vous indiquer que cette possibilité n'est pas offerte au Sénat. Le président de la République n'est pas responsable devant le Parlement et l'utilisation de l'article 68 de la Constitution que vous appelez de vos vœux ne peut être mis en œuvre que dans des cas exceptionnels et très particuliers liés au comportement et à l'impossibilité du président de la République d'exercer sa fonction. Seul le Premier ministre et son Gouvernement peuvent être démis par l'Assemblée nationale.

Comptez sur moi pour rester attentif aux légitimes revendications qui se sont exprimés ces derniers jours.

Restant à votre disposition pour préciser ces éléments, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations respectueuses.

Cédric PERRIN